A.D. Paroisse de Perros-Guirec
2 place de l'église
22700 Perros-Guirec
Tél. 02 96 23 21 64
paroisse.perrosguirec@diocese22.fr
https://perros-guirec.catholique.fr/

ÉGLISE CATHOLIQUE EN CÔTES D'ARMOR

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
POUR LA PRÉPARATION DE VOTRE MARIAGE

Dossier administratif

Un **dossier administratif** va être établi par le prêtre qui prépare votre mariage ce qui nécessite un certain nombre de documents :

1. **L'acte de naissance de chacun des futurs mariés** à qui il revient d'en faire la demande 3 mois avant le mariage.
2. **La copie de leurs actes de baptême.**
 Pour rappel, il est nécessaire qu'au moins l'un des deux fiancés soit baptisé.
 a) **C'est le prêtre qui prépare le dossier qui fait la demande des copies de ces actes au prêtre de la paroisse où les baptêmes ont eu lieu (***correspondance de prêtre à prêtre***). Pour cela, il est absolument nécessaire qu'il connaisse le lieu exact et l'année de chacun des baptêmes ainsi que l'adresse de la paroisse à laquelle il devra faire la demande. Ces informations devront donc lui être communiquées dès votre première rencontre.**
3. **Un projet de vie écrit par chacun des futurs époux, avec signature et datation. Il devra mentionner les 4 piliers du mariage chrétien (liberté, fidélité, engagement pour la vie et accueil des enfants).**
4. **Prénom et Nom de chaque témoin (normalement : nombre limité à quatre, soit deux pour chacun des mariés).**
5. **Une contribution pour la vie de la Paroisse**

a. **Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation.** Néanmoins, l'Eglise propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. **Le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier suggère une offrande d'un montant indicatif de 200 à 400 euros** (*chèque libellé à l'ordre de : « AD paroisse de Perros-Guirec »*.

(Notons bien que c'est une offrande libre faite à la paroisse et non au prêtre célébrant)

Lors de votre première rencontre avec le prêtre, merci de lui fournir le point 1 ainsi que les renseignements nécessaires au point 2

Edition 2022

Préparation de la cérémonie :

Des documents vous seront remis au cours des premières rencontres par le prêtre pour vous permettre de préparer concrètement la célébration de votre mariage :
Il vous reviendra avec ou sans ces documents de faire des choix

1. **Musique : correspondant à une cérémonie religieuse.**
2. **Chants : connus, pour une cérémonie priante et vivante** (un livret « répertoire » de chant peut vous être fourni pour faire un choix).
3. **Lectures par des lecteurs et lectrices :** qui devront les proclamer à haute et intelligible voix.
4. **Préparer un livret de célébration**
 a. **Un livret conducteur** avec tous les textes, les chants, etc… pour le prêtre et éventuellement les « acteurs » de votre mariage
 b. **Un livret pour les invités** (plus court)

Trois mois avant la cérémonie

ANIMATION DES CHANTS ET ACCOMPAGNEMENT MUSICAL

C'est à vous de prévoir et de PRENDRE EN CHARGE la partie animation (chants et musique).
Vous pouvez faire appel à des personnes que vous connaissez ou à des personnes dont on peut vous donner les coordonnées, si nécessaire.

Chaque église possède un orgue qui peut être mis à la disposition de l'organiste que vous trouverez après accord du titulaire officiel. Bien sûr, d'autres musiciens peuvent intervenir pour accompagner les chants religieux du mariage. En cas de difficultés, n'hésitez pas à en faire part ou à interroger le prêtre.

Les morceaux de musique :
Vous avez la possibilité de passer des morceaux se trouvant sur des CD ou une clé USB (dans la mesure où ces morceaux sont acceptés par le célébrant). Vous nommerez quelqu'un de votre entourage pour s'occuper de l'envoi de ces chants. Il est utile de venir un ou deux jours avant pour tester le support.

Un mois avant la cérémonie

FLEURISSEMENT DE L'EGLISE

Prendre contact avec la personne responsable du fleurissement de l'église ou de la chapelle où aura lieu votre mariage (coordonnées à demander par mail)
Chaque vendredi, les églises, où auront lieu la messe dominicale, sont fleuries par des bénévoles de la paroisse.
Si vous souhaitez faire appel à leur collaboration pour avoir des compositions florales avec, éventuellement, d'une couleur particulière, il vous sera demandé d'aller acheter les fleurs souhaitées et de les apporter à l'église la veille du jour du mariage. Les bouquets ainsi réalisés resteront dans l'église à la fin de la cérémonie.

Si le fleurissement est effectué par un professionnel, celui du chandelier à gauche de l'autel, le bouquet de l'autel ainsi que le bouquet devant l'autel doivent être laissés dans l'église à la fin de la cérémonie.

Ces services sont effectués par des bénévoles de la paroisse. N'oubliez pas de les remercier

Le jour J

Une quête pour l'Eglise est recommandée à la fin de la célébration pendant la signature des actes. Elle sera faite par des adultes de votre entourage ou bien des enfants d'honneur accompagnés chacun par un adulte.

A la sortie de l'église, il est de coutume d'acclamer les mariés et de leur manifester notre joie. Ceci est tout à fait légitime, mais, veuillez être attentifs à ce qui suit :

- **Surtout, ne pas jeter de fleurs (naturelles ou en papier). Le papier s'envole et pollue ; les pétales de fleurs restent sur place, sont écrasées et risquent de provoquer des glissades.**
- **Des graines de lavandes peuvent être jetées. elles laissent peu de traces.**
 Les bulles sont souvent utilisées. C'est très beau et respectueux de la nature

Horaire : **Merci de respecter impérativement l'horaire du début de la cérémonie.**
(Compte-tenu qu'à certaines périodes, deux mariages peuvent se succéder, merci à ceux dont le mariage est à 14h30 d'arriver 5 à 10 minutes avant, pour que l'on puisse commencer à l'heure exacte et permettre au second mariage de commencer, lui aussi, à l'heure).